

# **Orientation 07 - Faire du patrimoine culturel un enjeu sociétal et un atout de développement économique**

## **Orientation 07 - Faire du patrimoine culturel un enjeu sociétal et un atout de développement économique**

Le patrimoine culturel est un héritage légué par la population réunionnaise. Sa transmission aux générations futures doit être assurée pour garantir sa sauvegarde. Véritable facteur d'identité et de cohésion sociale, il constitue un atout pour le développement économique des territoires. Les Hauts de l'île disposent d'un réel potentiel pour le développement d'un tourisme culturel : sites remarquables, art de vivre spécifique, artisanat, pratiques traditionnelles... Si cette forme de tourisme est organisée et structurée par un réseau de professionnels, il peut devenir une source de développement économique non négligeable.

- **Mesure VII.1 - Favoriser la transmission des métiers, de l'art de vivre dans les Hauts, des savoir et des savoir-faire**

Même mesure que dans le coeur ([Mesure 7.1](#)).

- **Mesure VII.2 - Valoriser le patrimoine culturel dans l'offre pédagogique et de sensibilisation**

Même mesure que dans le coeur ([Mesure 7.2](#)).

- **Mesure VII.3 - Développer le tourisme culturel**

### **Rôle des communes**

- Identifier, protéger et valoriser le patrimoine culturel et les filières patrimoniales d'échelle communale.
- Favoriser la mise en réseau et la cohérence des initiatives à l'échelle communale.

### **Rôle de l'établissement public du parc national**

- Encourager, accompagner et soutenir les communes (équipements et aménagements à vocation culturelle, projets de développement culturel).

[...]

- Accompagner les projets culturels ou muséographiques d'ampleur régionale (Maison du Volcan...).

### **Autres acteurs opérationnels**

# Orientation 07 - Faire du patrimoine culturel un enjeu sociétal et un atout de développement économique

- État (DAC-OI), PNF, Autres parcs nationaux
- Région, OVPF, IRT, Offices du tourisme, professionnels du tourisme
- Pays de la zone Océan indien
- Associations, maîtres d'ouvrage privés

Page 115 de la Charte PNRun

Référence ID de l'article : #3561

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-08-07 10:21